



Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

**Syndicat Autonome des Fonctionnaires Territoriaux
de la ville de Saint-Cyprien et de son CCAS
"FA-FPT St-Cyprien"**

c/ Félix GIRONA, 4, rue Georges Ripert – 66750 SAINT-CYPRIEN

COMPTE-RENDU DE LA REUNION SYNDICAT / AUTORITE DU 04 FEVRIER 2010

Participaient à La réunion :

Représentants de l'autorité territoriale : **M. Jacques FIGUERAS**, adjoint au maire et **Mme Josette BOTELLA**, conseillère municipale, assistés de 2 fonctionnaires : **M. Philippe RAMON** et **Mme Michèle CLARIMONT**
Représentants du syndicat FA-FPT St-Cyprien : **M. Félix GIRONA**, secrétaire général, **M. Patrice GUE**, trésorier adjoint et **M. Jean-Paul MONIE**, membre du bureau

En préambule, nous exprimons notre satisfaction quant aux arrêtés d'avancement de grade enfin pris pour nos collègues fonctionnaires de catégorie C qui remplissaient les conditions d'avancement depuis plusieurs mois. Nous revendiquons ces nominations depuis notre premier entretien avec **M. le Maire** du 28 octobre 2009

Régime Indemnitaires

Les représentants de l'autorité territoriale nous indiquent que le régime indemnitaire (primes) ne sera révisé que

- avant l'été pour les agents percevant entre 0 € et 36 € d'indemnités par mois
- **peut-être à la fin de l'année 2010** pour tous les autres agents.

*Nous n'imaginions pas que l'accord de principe que nous avait donné M. Le Maire le 28 octobre 2009, confirmé par M. FIGUERAS le 4 décembre 2009, pouvait ainsi être remis en cause. Pour mémoire, il avait été convenu de mettre en œuvre **début 2010** un régime indemnitaire transparent et égalitaire basé sur des critères de répartition objectifs et faisant l'objet d'un protocole établi en collaboration avec l'autorité territoriale, le C.T.P. et les représentants syndicaux. M. le Maire nous avait dit vouloir mettre « un terme brutal et définitif aux abus » (sic)*

Le discours aujourd'hui a changé : il en émane une volonté de faire traîner les choses au maximum en attendant peut-être une probable prochaine réforme gouvernementale qui ne devrait pas être favorable aux agents.

Pourtant, quand il s'est agi d'augmenter les indemnités du maire et des adjoints de 40% ou bien quand il a fallu définir les indemnités de départ de certains cadres dirigeants, cela n'a pas traîné ! Et que dire de la rémunération outrancière de certains autres directeurs ?

Nous en concluons que la municipalité n'a aucune considération pour le personnel de base et n'a d'autre objectif que de maintenir l'iniquité du système mis en place « sous l'ancien régime ».

Faute d'obtenir rapidement une refonte générale du régime indemnitaire, le syndicat FA-FPT ST-CYPRIEN utilisera tous les moyens légaux pour faire entendre sa voix après consultation des adhérents.

Organigramme et fiches de poste

Tout devait être prêt avant la fin de l'année. Et bien non ! Il faudra encore attendre 2 mois supplémentaires.

L'organigramme serait bloqué, nous dit-on, en raison de l'arrivée d'un fonctionnaire venant de Port-Vendres et dont les fonctions ne sont pas encore clairement définies.

Cinq mois se sont écoulés depuis les élections et rien ne nous a encore été dévoilé. Deux mois de plus, cela nous mène à Pâques (ou à la Trinité) Quand saurons-nous qui est qui et qui fait quoi ?

Lors de la réunion du C.T.P. du 18 décembre 2009, l'organigramme, qui figurait à l'ordre du jour, n'a été que succinctement abordé mais il n'a pas été présenté.

Local syndical et panneaux d'affichage

Nous avons obtenu un local syndical. Il est situé à St-Cyprien plage, rue Mirabeau, au-dessus des locaux de la médecine du travail, porte 7, face au bureau des ACMO.

Les panneaux d'affichage (au moins 3) vont être commandés.

Questions diverses

1. Nous expliquons à M. Jacques FIGUERAS que la nomination d'un adjoint technique de 2^{ème} classe au poste d'adjoint au chef de service « Espaces Verts » est très mal ressentie par la majorité des agents qui travaillent sous ses ordres et qui lui sont pour la plupart supérieurs en grade. Cette personne n'a ni le grade, ni l'ancienneté, ni les compétences requises pour cet emploi. Elle fait preuve d'une absence totale de diplomatie et de discernement. Sa promotion à cette fonction a été prononcée sans appel de candidatures en interne et sans aucune concertation. M. FIGUERAS ignore nos arguments et nous invite à ne pas remettre en cause la légitimité et l'autorité de cette personne. Il nous précise que toute tentative en ce sens serait préjudiciable aux agents. Nous réaffirmons néanmoins notre position eu égard au malaise que génère cette situation au sein des équipes et nous en appellerons à M. Le Maire pour que ce problème soit rapidement pris en compte.
2. Nous demandons à ce que les agents soient régulièrement informés des projets les concernant.
3. Nous demandons la programmation d'une réunion mensuelle syndicat / autorité. Une réunion trimestrielle nous est accordée sous réserve que nous communiquions à l'autorité territoriale au moins une semaine avant les points que nous souhaiterions aborder. En cas d'urgence, M. FIGUERAS et M. RAMON nous font part de leur disponibilité quotidienne.

NB : ce compte-rendu a été approuvé à l'unanimité par les membres du bureau syndical présents à la réunion du 12 février 2010